

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle autorisations d'enseigner
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNER

(Arrêté du 8 janvier 2001 modifié)

Première demande Renouvellement (ou duplicata) Extension de catégorie :

Deux roues Groupe lourd

Renseignement concernant le demandeur :

Je soussigné(e) sollicite une autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Nom.....Nom de naissance.....

Prénoms.....

Né(e) L L L L L Lieu de naissance :Dép. L L L Nationalité :

Adresse Mail :@.....

Adresse personnelle :

Ville :Code postal : L L L L L .

Numéro de téléphone : L L L L L L L L L L L Numéro de téléphone portable : L L L L L L L L L L L

Pièces justificatives à fournir :

- Une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Si vous êtes de nationalité étrangère, une copie de votre titre de séjour en cours de validité
- 2 photos d'identité identiques, récentes et non scannées
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (copie d'une facture d'eau, électricité, gaz, ou téléphone)
- Une photocopie du titre professionnel d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière et les certificats de spécialisation de ce titre délivrés par le ministre chargé de l'emploi en application R.338-1 et suivants du code de l'éducation, le brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) obtenu avant le 31 décembre 2016 et les mentions « deux roues » et « groupe lourd » de ce même diplôme obtenues avant le 31 décembre 2019 fixées par un arrêté du ministre chargé de la sécurité routière, ou l'un des titres ou diplômes énumérés reconnus équivalents de plein droit ou admis en équivalence par le préfet ou par le ministre chargé des transports en application des dispositions de l'article R,212-3 III du code de la route.
- Un certificat médical en cours de validité attestant que sont remplies les conditions d'aptitude physique (pour le renouvellement ou l'extension, les personnes ayant passé la visite médicale depuis moins de deux ans à la date de la présente demande sont dispensées de fournir ce document)
- Pour le renouvellement ou extension, la photocopie recto-verso de l'autorisation d'enseigner (s'il s'agit d'une perte ou d'un vol, fournir une déclaration établie auprès d'un commissariat ou dans un bureau de police.)
- L'annexe n°1 (exemplaire à renvoyer)**
- Une enveloppe format A5 affranchie au tarif en vigueur (20g) libellée à vos noms et adresse pour l'envoi de l'autorisation d'enseignement



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle autorisations d'enseigner
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Annexe N°1

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire de demande d'autorisation d'enseigner à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière, et m'engage à signaler tout changement de ma situation. Conformément à l'article 441-6 du code pénal, le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
- Je suis informé(e) que :
 - le Préfet complète le dossier d'autorisation d'enseigner par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que le demandeur n'a fait l'objet d'aucune des condamnations mentionnées aux articles L. 29-1 et R. 243-2 du code de la route
 - une fois mon autorisation d'enseigner délivrée, celle-ci peut-être suspendue ou retirée si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance.
- J'ai pris connaissance de l'obligation de :
 - me soumettre de ma propre initiative à un nouvel examen médical avant la date de fin de validité médicale mentionnée sur mon autorisation d'enseigner, sous peine de retrait de mon autorisation d'enseigner par le Préfet.
 - solliciter de ma propre initiative le renouvellement de mon autorisation d'enseigner deux mois avant la date d'expiration de sa validité.
- Je joins à la présente demande l'ensemble des pièces à fournir sus-mentionnées.

Fait à

Le

Signature

(Nom et prénom)

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 – [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle autorisations d'enseigner
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A RENVOYER

Annexe N°1

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire de demande d'autorisation d'enseigner à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière, et m'engage à signaler tout changement de ma situation. Conformément à l'article 441-6 du code pénal, le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
- Je suis informé(e) que :
 - le Préfet complète le dossier d'autorisation d'enseigner par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que le demandeur n'a fait l'objet d'aucune des condamnations mentionnées aux articles L. 29-1 et R. 243-2 du code de la route
 - une fois mon autorisation d'enseigner délivrée, celle-ci peut-être suspendue ou retirée si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance.
- J'ai pris connaissance de l'obligation de :
 - me soumettre de ma propre initiative à un nouvel examen médical avant la date de fin de validité médicale mentionnée sur mon autorisation d'enseigner, sous peine de retrait de mon autorisation d'enseigner par le Préfet.
 - solliciter de ma propre initiative le renouvellement de mon autorisation d'enseigner deux mois avant la date d'expiration de sa validité.
- Je joins à la présente demande l'ensemble des pièces à fournir sus-mentionnées.

Fait à

Le

Signature

(Nom, Prénom)

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord- twitter.com/prefet59 – linkedin.com/company/prefethdf/